

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

4 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 MARS 2015, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

03-15-098A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet débute la rencontre en rappelant l'importance de travailler ensemble, dans un esprit de collaboration, afin d'assurer le développement de la MRC. Bien que les indices économiques du Témiscamingue soient positifs en ce moment, il faut s'assurer que l'économie de la région poursuit sa relance.

D'ailleurs, lors de la tenue du conseil d'administration de la FQM, le 26 février dernier, les membres ont réitéré l'importance de recentrer le milieu municipal sur des enjeux majeurs. À cette fin, le conseil d'administration a convenu de tenir un Grand Rendez-vous des régions le 3 juin 2015, afin de faire reconnaître auprès du gouvernement de l'importance de mettre en place une stratégie de développement des régions.

M. Warolin termine son mot en félicitant M^{me} Lyna Pine et en lui souhaitant la bienvenue au sein du comité administratif de la MRCT.

03-15-099A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-15-100A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

03-15-101A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de construction (règlement n° 119-01-2015, adopté le 10 février 2015).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de construction n° 07-08-95 présentement en vigueur pour préciser les normes concernant les soupapes de sûreté (clapet de non-retour);

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 119-01-2015, adopté le 10 février 2015 – construction).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 119-01-2015 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 février 2015

Date de réception à la MRCT : 16 février 2015

03-15-102A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à son règlement de zonage (règlement n° 227, adopté le 16 février 2015).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Nédélec désire amender son règlement de zonage n° 141 présentement en vigueur pour confiner les élevages porcins sur fumier liquide au nord-ouest du village (Petit Nédélec Nord, chemin des Érables et Roulier);

Attendu que ce règlement ne vise plus tous les élevages sur fumier liquide comme celui adopté en 2000, mais seulement les élevages porcins sur fumier liquide et que cette modification a été faite à la demande des agriculteurs de Nédélec. Il ne s'agit donc pas d'un règlement abusif qui interdit l'agriculture;

Attendu qu'il reste ± 2 900 hectares de terres disponibles pour l'épandage à moins de 5 kilomètres des zones où seraient permis les élevages porcins sur fumier liquide (ce qui rencontre les besoins d'Olymel). De toute façon, ce règlement ne vise pas l'épandage;

Attendu que ce règlement respecte les orientations gouvernementales agricoles qui énoncent que les municipalités peuvent faire du zonage des productions pour faire en sorte que l'agriculture se développe dans le respect du développement durable. La qualité de vie des citoyens en zone agricole est un motif légitime pour réglementer l'élevage porcin. Il n'y a pas, dans ce règlement, d'éléments incompatibles ou contradictoires ou qui risquent de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu majoritairement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 227, adopté le 16 février 2015 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 227 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 16 février 2015

Date de réception à la MRCT : 18 février 2015

Enregistrement du vote :	
	Nombre
Pour	3
Contre	2
M. Arnaud Warolin et M. Simon Gélinas votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.	
Leur vote n'a pas pour but de nuire au processus de la municipalité de Nédélec, mais bien de traduire un inconfort face au processus imposé par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> en matière de conformité au schéma d'aménagement.	
Résolution adoptée à la majorité	
<u>N. B. :</u>	
En vertu de l'article 9 du règlement n° 151-12-2011 concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de Témiscamingue, le président ou toute personne qui préside une séance du comité, a le droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.	

03-15-103A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à son règlement de zonage (règlement n° 228, adopté le 16 février 2015).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Nédélec désire amender son règlement de zonage n° 141 présentement en vigueur pour interdire les élevages porcins sur fumier liquide dans Roulier;

Attendu que ce règlement ne vise plus tous les élevages sur fumier liquide comme celui adopté en 2000, mais seulement les élevages porcins sur fumier liquide et que cette modification a été faite à la demande des agriculteurs de Nédélec. Il ne s'agit donc pas d'un règlement abusif qui interdit l'agriculture. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de Roulier le 24 février 2015;

Attendu qu'il reste \pm 2 000 hectares de terres disponibles pour l'épandage à moins de 5 kilomètres des zones où seraient permis les élevages porcins sur fumier liquide (ce qui rencontre les besoins d'Olymel). De toute façon, ce règlement ne vise pas l'épandage;

Attendu que ce règlement respecte les orientations gouvernementales agricoles qui énoncent que les municipalités peuvent faire du zonage des productions pour faire en sorte que l'agriculture se développe dans le respect du développement durable. La qualité de vie des citoyens en zone agricole est un motif légitime pour régler l'élevage porcin. Il n'y a pas, dans ce règlement, d'éléments incompatibles ou contradictoires ou qui risquent de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu majoritairement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Nédélec à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 228, adopté le 16 février 2015 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 228 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 16 février 2015

Date de réception à la MRCT : 25 février 2015

Enregistrement du vote :	
	Nombre
Pour	3
Contre	2
M. Arnaud Warolin et M. Simon Gélinas votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.	
Leur vote n'a pas pour but de nuire au processus de la municipalité de Nédélec, mais bien de traduire un inconfort face au processus imposé par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> en matière de conformité au schéma d'aménagement.	
Résolution adoptée à la majorité	
<u>N. B. :</u>	
En vertu de l'article 9 du règlement n° 151-12-2011 concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de Témiscamingue, le président ou toute personne qui préside une séance du comité, a le droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.	

Autorisation pour dépôt d'une demande auprès du FADET pour une étude de regroupement des unités d'aménagement au Témiscamingue.

03-15-104A

Sur recommandation de M^{me} Lyna Pine, ce dossier est reporté au conseil des maires du 18 mars 2015.

03-15-105A

Fondations de l'immeuble – Facturation complémentaire de JL Corriveau, arpenteur-géomètre.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le paiement de la facture complémentaire de 4 788,81 \$ (taxes incluses) à JL Corriveau, arpenteur-géomètre, firme ayant procédé à des travaux supplémentaires lors de la prise de nouveaux relevés d'arpentage pour les fondations de l'immeuble.

03-15-106A

Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'immeuble de la MRC de Témiscamingue avec « Les Ateliers Kami inc. », contrat de trois ans se terminant au 31 mars 2015.

Le contrat d'entretien ménager avec « Les Ateliers Kami inc. » est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1985. L'entretien comprend la pelouse l'été et le déneigement des entrées l'hiver.

Tarif annuel :

Du 1^{er} avril 1985

Au 28 mars 1986	: 23 800,00 \$	
Au 31 mars 1987	: 24 775,80 \$	(4,1 %)
Au 31 mars 1988	: 25 865,94 \$	(4,4 %)
Au 31 mars 1989	: 27 055,77 \$	(4,6 %)
Au 31 mars 1990	: 28 138,00 \$	(4 %)
Au 31 mars 1991	: 29 404,00 \$	(4,5 %)
Au 31 mars 1992	: 31 168,24 \$	(6 %)
Au 31 mars 1993	: 31 698,10 \$	(1,7 %)
Au 31 mars 1994	: 32 332,06 \$	(2 %)
Au 31 mars 1995	: 32 817,04 \$	(1,5 %)
Au 31 mars 1998	: 32 817,04 \$	(0 %)
Au 31 mars 2001	: 32 817,04 \$/an	(0 %) (3 ans)
Au 31 mars 2004	: 32 817,04 \$/an	(0 %) (1 an)
Au 31 mars 2005	: 32 817,04 \$/an	(0 %) (1 an)
Au 31 mars 2006	: 33 473,38 \$	(2 %) (3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Au 31 mars 2009	: 35 871,00 \$	(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2015	: 37 804,97 \$	(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018	: 39 923,28 \$	(3 ans, indexé selon l'IPC au 1 ^{er} janvier de chaque année)

Les Ateliers Kami inc. propose de renouveler le contrat pour une période de trois ans, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, indexé selon l'IPC au 1^{er} janvier de chaque année.

Le contrat inclut les équipements, matériaux, produits et outillage nécessaires à la réalisation des travaux.

Selon l'entente du 25 mars 1985, la MRC peut dans les 60 jours de l'échéancier annuel, renouveler avec augmentation selon « L'indice des prix à la consommation » ou retourner en soumission publique.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler le contrat d'entretien ménager de l'immeuble de la MRC de Témiscamingue avec « Les Ateliers Kami inc. » pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, selon les conditions établies (indexation annuelle, selon l'IPC);
- ❖ D'autoriser, s'il y a lieu, le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT, à signer pour et au nom de la MRCT, tous les documents nécessaires à cette fin.

03-15-107A **Évacuation médicale hors réseau routier – Acquisition de la remorque fermée.**

Vu le retard du dépôt des offres de services, pour un contrat de gré à gré (dépense estimée à 6 000 \$), ce dossier est reporté à la prochaine séance du comité administratif.

03-15-108A **Politique de communications de la MRC de Témiscamingue.**

Les membres du CA prennent acte du projet d'une politique de communications pour la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit projet d'une politique de communications pour la MRC de Témiscamingue soit recommandé au conseil des maires.

03-15-109A **Gestion des matières résiduelles – Embauche de M. Sébastien Racine, à titre d'opérateur de camion de collecte.**

Considérant qu'un opérateur a été congédié pour refus de retour au travail, donc qu'il y avait lieu d'embaucher un nouvel opérateur;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée (dans le journal Le Reflet, sur Emploi-Québec et sur le site de la MRC) afin de combler ce poste;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Sébastien Racine, à titre d'opérateur de camion :
 - Salaire : Selon la Politique salariale en vigueur;
 - Entrée en fonction : 16 février 2015.

M. Racine est assujéti à la Politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- Salaire hebdomadaire fixe (plus ou moins 40 heures / semaine);
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre.

03-15-110A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'achat d'un deuxième bras automatisé pour un camion de collecte des matières résiduelles.

Considérant que le comité administratif de la MRC a autorisé l'achat de nouvelles pinces (bras automatisé) pour le prochain camion de collecte des matières résiduelles, le 4 février dernier;

Considérant qu'un deuxième bras de camion doit être remplacé;

Considérant que le premier bras autorisé au CA du 4 février pourrait être utilisé sur un de nos camions actuels dès maintenant et que lorsque la deuxième benne sera restaurée (fin 2015 ou début 2016), nous aurons déjà en notre possession le nouveau bras;

Considérant que le deuxième bras serait plutôt installé sur notre benne à être restauré et notre nouveau camion à être livré pour le mois de juin 2015;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 20 février dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un deuxième bras automatisé.

03-15-111A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour versement du montant annuel 2015 à Tricentris.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement du montant annuel de 12 560,94 \$ (taxes en sus) à Tricentris.

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour versement du montant correspondant à la clause 1.4.2 de l’entente avec Tricentris.

03-15-112A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser le versement d’un montant de 19 520,74 \$ (taxes en sus) à Tricentris, correspondant au montant de la clause 1.4.2 inclus dans l’entente signée avec Tricentris concernant la baisse des volumes des matières recyclables.

03-15-113A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l’achat d’un moniteur pour le compost.

Considérant la recommandation du comité CAGE;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’achat d’un moniteur pour le compost au coût de 1 215 \$ (taxes en sus).

03-15-114A

Parc informatique – Autorisation pour acquisition d’équipements pour l’implantation d’un nouveau serveur.

Considérant que le serveur actuel date de 2007 et qu’un changement s’impose dans les meilleurs délais afin d’éviter un arrêt de fonctionnement du parc informatique qui pénaliserait l’ensemble des municipalités et le personnel de la MRCT dans leurs fonctions;

Considérant qu’une analyse des besoins a été réalisée afin de tenir compte du fonctionnement actuel et du développement futur en terme de technologies;

Considérant l’offre de services de Logitem Informatique qui voit à la gestion du parc informatique de la MRC et de ses municipalités;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’acquisition d’un nouveau serveur informatique au coût de 5 708 \$ (taxes en sus), des programmes s’y rattachant au coût de 5 739 \$ (taxes en sus);
- ❖ D’autoriser Logitem Informatique, gestionnaire du parc informatique de la MRC, à la réalisation des travaux pour son implantation totalisant 8 083 \$ (taxes en sus), pour un mandat d’environ 100 heures de travail.

Les frais en lien avec ces dépenses sont inclus au budget 2015 et dans le Fonds de réserve pour le parc informatique.

Parc informatique – Autorisation pour acquisition de deux nouvelles tablettes pour l’inspection au service d’évaluation.

03-15-115A

Considérant que l’achat de deux nouvelles tablettes pour le service d’évaluation s’avère essentiel pour outiller les inspecteurs en bâtiment dans l’exécution de leurs tâches;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’achat de deux nouvelles tablettes pour l’inspection au service d’évaluation, compatibles avec le nouveau logiciel d’évaluation foncière en version modernisée de CIB au coût de 5 200,92 \$, avant taxes.

Les frais en lien avec ces dépenses sont inclus au budget 2015 et dans le Fonds de réserve pour le parc informatique.

03-15-116A

Fonds de l’athlète – Remboursement d’inscription pour les Finales des Jeux du Québec.

Considérant la tenue de la 50^e Finale des Jeux du Québec d’hiver à Drummondville du 27 février au 7 mars 2015;

Considérant que six jeunes athlètes représentent le Témiscamingue;

Considérant que lors de la création du Fonds des athlètes du Témiscamingue, le remboursement des frais d’inscription des représentants du Témiscamingue cadrerait avec la mission de ce fonds;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser le remboursement des frais d’inscription des six athlètes représentant le Témiscamingue aux Jeux du Québec, en versant 500 \$ à Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue et 250 \$ au Club de patinage artistique Les Tourbillons.

03-15-117A

Démission de la gestionnaire comptable.

Le comité administratif est informé de la démission de M^{me} Annie Roy, gestionnaire comptable à l’emploi de la MRCT depuis le 31 mai 2011. M^{me} Roy quittera son poste le 19 juin 2015, et ce, pour des raisons familiales.

Considérant que le poste doit être affiché dans les meilleurs délais afin d’assurer la meilleure transition qu’il soit;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’affichage d’un poste de gestionnaire comptable.

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

03-15-118A

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités, les statistiques à jour des visites sur le site Web ainsi qu'une analyse détaillée de l'achalandage de la MRCT.

03-15-119A

Inspection terrain dans le cadre de la délégation de la gestion foncière.

M^{me} Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation, présente l'analyse effectuée pour l'inspection terrain dans le cadre de la délégation de la gestion foncière.

Considérant que depuis le 1^{er} mai 2014, la MRC de Témiscamingue est responsable de la gestion des baux de villégiature et les baux de camps de chasse (abri sommaire) en terres publiques;

Considérant qu'au terme de cette délégation, le gouvernement a confié à la MRC les pouvoirs et les responsabilités, entre autres, la gestion de ces baux (émission, transfert, modification, renouvellement, désistement et révocation);

Considérant que la MRCT doit procéder à l'inspection d'un certain nombre d'emplacements pour rencontrer les exigences du Ministère en matière d'inventaire terrain, entre autres pour l'inventaire, pour toute plainte de non-conformité et pour le contrôle des occupations sans droits;

Considérant que la MRCT a demandé des offres de services auprès d'organismes déjà présents sur le territoire, de même que réalisé une étude pour exécuter le mandat en régie interne, en louant les équipements;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'inspection des baux ciblés et des occupations sans droits (OSD) en régie interne, un budget de 12 700 \$ sera dédié à cette fin pour 127 dossiers. Ce budget inclut la main-d'œuvre, les frais de déplacement et la location d'équipements. Cette mesure s'applique pour l'année 2014-2015. Cette dépense s'inscrit dans le budget de la délégation de la gestion foncière.

03-15-120A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 janvier au 15 février 2015		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 210,32 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	3 025,12 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 678,08 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	3 134,74 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 253,42 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 391,72 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles	2 315,38 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	49 739,39 \$
--	--------------

Rémunération des maires	6 579,65 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Nom	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1500049	AGRITIBI R.H. INC.	PIÈCES BOBCAT	130,30 \$
C1500051	ARBRONORD INC.	AIR DRYER CAM. # 1	1 784,14 \$
C1500056	BERGERON ÉLECTRONIQUE	286691/FUSIBLE CAMION	25,04 \$
C1500058	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMION # 1-2-3	969,51 \$
C1500062	DÉPANNÉUR BÉCO	DIESEL DÉCEMBRE 2014	3 577,98 \$
C1500063	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	DIESEL DÉCEMBRE 2014	223,41 \$
C1500066	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL DÉCEMBRE 2014	171,00 \$
C1500067	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL DÉCEMBRE 2014	172,23 \$
C1500068	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL DÉCEMBRE 2014	960,11 \$
C1500073	INDUSTEK	PIÈCES PRESSE À BALLOT	87,00 \$
C1500077	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL DÉCEMBRE 2014	1 483,24 \$
C1500082	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL DÉCEMBRE 2014	5 959,08 \$
C1500083	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	ACCESSOIRES CAM. # 1	51,74 \$
C1500086	PIONEER DIESEL 2008 LTD	ALIGNEMENT CAM. # 1	339,00 \$
C1500087	PNEUS GBM	ROUE CAMION # 1	558,78 \$
C1500090	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL DÉCEMBRE 2014	6 392,75 \$
C1500091	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAM. # 1-2-3 01-15	411,89 \$
C1500093	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL DÉCEMBRE 2014	3 980,39 \$
C1500094	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL DÉCEMBRE 2014	250,00 \$
C1500150	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	PIÈCES BROYEUR	94,79 \$
C1500151	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	INVENTAIRE CAMIONS	406,43 \$
C1500154	GEOHENTIC	GPS-CAMION # 5	689,85 \$
C1500165	NORTHERN ONTARIO MILK TRANSPORTATION LTD	NETTOYAGE FILTRE CAM. # 1	367,25 \$
C1500169	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCE BOBCAT	240,97 \$
C1500170	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL JANVIER 2015	2 073,60 \$
C1500175	TEMLAC LTÉE	PIÈCES BROYEUR + INVENTAIRE	54,68 \$
C1500183	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	REMORQUAGE CAM. # 3	726,85 \$
C1500185	DÉPANNÉUR BÉCO	DIESEL JANVIER 2015	3 279,29 \$
C1500186	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	DIESEL JANVIER 2015	114,77 \$
C1500187	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL JANVIER 2015	1 365,40 \$
C1500192	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL JANVIER 2015	3 118,54 \$
C1500196	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL JANVIER 2015	1 994,05 \$
C1500200	SANQUIP INC.	PIÈCES CAM. # 1 + INV. CAMIONS	284,58 \$
C1500201	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL JANVIER 2015	4 356,24 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1500047	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRICENTRIS 04-12-14	5 288,84 \$
C1500050	AMNOR INDUSTRIES	RÉCUP. RDD 10-12-2014	165,39 \$
C1500061	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	OUTIL + PIÈCES GARAGE	704,20 \$
C1500070	HOME HARDWARE	SEL DÉGLACAGE-ROULOTTE	8,72 \$
C1500071	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	IMPRESSION CALENDRIER + PICTOGRAMMES	3 484,68 \$
C1500074	J. DROLET ET FILS LTÉE	EXTENSION GARAGE	101,88 \$
C1500075	LA COOP VAL-NORD	PIÈCES BACS BLEU	99,32 \$
C1500079	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUP. RDD 31-12-2014	877,75 \$
C1500080	LE REFLET	HORAIRE COLLECTE-FÊTES	727,79 \$
C1500084	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R.PLANTE DÉC. 2014	74 365,06 \$
C1500095	T.S.C. INC.	BOTTES + SALOPETTE R. PÉTRIN	333,32 \$
C1500097	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS DÉC.	4 693,28 \$
C1500098	WSP CANADA INC.	SUIVI EAUX COMPOST FIN	914,05 \$
C1500115	LES ATELIERS KAMI INC.	OPÉRATEUR CHARGEUR DÉC. 2014	2 058,70 \$
C1500127	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DOCOM DÉC. 2014	80,00 \$
C1500135	PÉTRIN RICHARD	DÉPL. 23-26 JANV. 2015	155,88 \$
C1500144	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRICENTRIS 7-9 JANV. 2015	9 255,47 \$
C1500147	BERGERON ÉLECTRONIQUE	PROTÈGE ÉCRAN-ÉCOCENTRE	11,49 \$
C1500153	GAUDET MICHAËL	DÉPL. 26-28 JANV. 2015	21,60 \$
C1500156	HOME HARDWARE	BOUILLOIRE-ÉCOCENTRE	28,73 \$
C1500157	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	OUTIL + PIÈCES GARAGE	308,46 \$
C1500158	J. DROLET ET FILS LTÉE	BOYAU ARROSAGE	36,75 \$
C1500162	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	BOYAU ARROSAGE	46,67 \$
C1500164	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	FRAIS DICOM-DÉC. 2014	27,51 \$
C1500176	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS JANV.	3 541,23 \$
C1500190	JM ROBERT	LEVÉE NDDN-LATULIPE 23-27 JANV.	703,65 \$
C1500193	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUP. RDD 30-01-2015	1 547,94 \$
C1500194	LES ATELIERS KAMI INC.	OPÉRATEUR CHARGEUR JANV. 2015	1 549,08 \$
C1500198	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R.PLANTE JANV. 2015	55 564,30 \$
PROJET VOLET II			
C1500078	LAROCHELLE ROBERT	PROJET # 862-12 VOLET II	517,60 \$
C1500099	ZEC KIPAWA	PROJET # 948-14 VOLET II	9 700,00 \$
C1500122	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE ZECS	PROJET # 949-14 VOLET II	9 700,00 \$
C1500174	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	PROJET # 944-14 VOLET II	19 000,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1500057	CENTRE GÉRARD-BRISSON	INVERVENANT PATERNITÉ DÉC. 2014	2 319,80 \$
C1500121	ALPHA-TÉMIS	AGENTE MOBILISATION FAM.	4 083,17 \$
C1500139	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 13-01-2015	182,57 \$
C1500146	ALPHA-TÉMIS	AGENTE MOB. FAM. JANV. 2015	3 852,66 \$
C1500172	REGROUPEMENT D'ENTRAIDE	ATELIERS ENTR'AMIS	4 987,61 \$
C1500181	CENTRE GÉRARD-BRISSON	SALAIRE JANV. INTERV.PATERNITÉ	3 944,00 \$
C1500188	GAUTHIER MANON	FRAIS DÉPL. 19-01-2015 - AE	148,70 \$
QC EN FORME			
C1500059	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	FRAIS TÉLÉBEC-INST BUREAU QEF	267,22 \$
C1500113	GINGRAS MARJORIE	ATELIER 9 AU 17-12-2014	821,40 \$
C1500117	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	ACTIVITÉ MULTI-SPORTS	1 123,37 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1500072	IMPRIMACTION	COPIES-EXPO RIFT	22,99 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1500088	PROJET TRAPPE	PROJET CULTUREL	1 000,00 \$
C1500111	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	CERTIFICAT-EXPO RIFT	100,00 \$
C1500145	ACAD 2000	IMPRESSION PHOTOS-EXPO RIFT	431,16 \$
C1500180	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS COM. CULT. 09-02-15	139,70 \$
C1500182	CKVM	CHRONIQUE RADIO CULT. JANV.	293,19 \$
C1500191	LA FABRIQUE DE GEPPETTO	TRANSP. EXPO-LUM.PATR.	77,40 \$
C1500197	MARCOTTE FRANCINE	DÉPENSES EXPOSITION	1 583,05 \$
MRCT - DIVERS			
C1500048	ACAD 2000	PRODUCTION CARTES DE NOËL 2014	117,27 \$
C1500052	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	ABONNEMENT 2015 - LYNE	481,75 \$
C1500053	ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX	COTISATION 2015	90,00 \$
C1500054	AVISO GROUPE CONSEIL	CONTRAT ÉVALUATEUR 12-2014	7 826,60 \$
C1500055	BEAULIEU GUILLAUME	DÉPL. 05-11 AU 17-12-2014	1 084,69 \$
C1500060	CONSEIL DE LA CULTURE	ADHÉSION 2015	60,00 \$
C1500064	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	GUIDE + MANUEL INCENDIE	313,35 \$
C1500065	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ADHÉSION MUN. 2015	20 866,35 \$
C1500069	GRAFTEAUX YVES	DÉPL. 22-10 AU 18-12-2014	25,83 \$
C1500076	LA SOURCE BUREAUTIQUE	LIQUIDE CACHETAGE-PLIEUSE	27,59 \$
C1500081	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	#12 MONTAGE PDZA	574,88 \$
C1500085	ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC	FORMATION MODULE 4-30 MARS	287,44 \$
C1500089	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHAT 31-12-2014	344,87 \$
C1500092	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES BUREAU - DÉC.	3 381,40 \$
C1500096	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	DERNIER VERS FORFAIT ANNUEL	344,93 \$
C1500100	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES JANVIER 2015	350,46 \$
C1500101	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. DU 1 AU 15 JANV. 2015	15 406,76 \$
C1500102	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-12-2014 (MRCT)	1 257,53 \$
C1500103	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 31-12-2014	1 241,65 \$
C1500104	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS VENTE TAXES 2015	353,00 \$
C1500105	9120-3901 QUÉBEC INC.	COUR D'EAU-PAUL FALARDEAU	559,36 \$
C1500106	9133-7139 QUÉBEC INC.	5 À 7 MUN. 15-01-2015	816,33 \$
C1500107	ANNIE ROY	REMB. PETITE CAISSE 21-01-2015	244,00 \$
C1500108	ASSOCIATION DES TECHNICIENS	COLLOQUE ATPIQ 24-25-26 SEPT.	235,00 \$
C1500109	CKVM	ÉCOCENTRE, VOEUX, CULT.	1 229,37 \$
C1500110	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES DÉCEMBRE 2014	34 365,53 \$
C1500112	CROCKER J. PATRICK	DÉPL. 04-12 AU 19-12-2014	85,20 \$
C1500114	LE CENTRE	LOCATION SALLE GAMME 8-11-2014	2 066,10 \$
C1500116	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	FSS 2014	66,17 \$
C1500118	PROGIGRAPH VAL D'OR	FORMATION GÉOMATIQUE	18 970,88 \$
C1500119	ST-PIERRE CHRISTINE	MONTAGE EXCEL-FEUILLE DE TEMPS	120,00 \$
C1500120	9229-7597 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN SYSTÈME VENTILATION	213,27 \$
C1500123	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 15-21-26 JANVIER 2015	276,78 \$
C1500124	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	REPAS MAT. PORCINES	193,02 \$
C1500125	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	FORMATION AGENT DÉV.	100,00 \$
C1500126	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	PAARRM 2014	1 800,00 \$
C1500128	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 15 AU 29-01-2015	275,43 \$
C1500129	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES FÉV. 2015	8 951,78 \$
C1500130	JACQUES MONIA	DÉPL. 13-01 AU 29-01-2015	200,63 \$
C1500131	LES AMBULANCES ABITÉMIS INC.	AMBULANCE A. CÔTÉ	182,75 \$
C1500132	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	TPS À PAYER 01-10 AU 31-12-14	3 256,91 \$
C1500133	PLOMBERIE LEFORT INC.	CHAUFFE-EAU IMMEUBLE	753,09 \$
C1500134	PROMOTIONS VICKY ENR.	BOTTINS 2015	200,00 \$
C1500136	RIVEST CHRISTELLE	DÉPL. 23-01-2015	71,66 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1500137	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	FORFAIT JANVIER À JUIN 2015	2 213,08 \$
C1500138	SUBWAY VILLE-MARIE	RENCONTRE RH 29-01-2015	120,72 \$
C1500140	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	CODES DES MUN + LOIS	956,55 \$
C1500141	REVENU CANADA ET	DAS FÉDÉRALES JANV. 2015	11 970,90 \$
C1500142	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31-01-2015	14 976,20 \$
C1500143	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01-01-2015 (RÉSEAU)	2 616,32 \$
C1500148	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 04-02-2015	131,94 \$
C1500149	CAFA	FORMATION-AGENT DÉV.	480,00 \$
C1500152	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	204,00 \$
C1500155	GROUPE STAVIBEL INC.	PLAN ACTION-CLIMAT MUN.	1 685,53 \$
C1500159	LE REFLET	AVIS PUBLIC-VENTE TAXES + AUTRES	5 147,44 \$
C1500160	LES ATELIERS KAMI INC.	ENTRETIEN FÉVRIER 2015	3 787,28 \$
C1500161	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	FIL RÉSERVOIR EAU-IMMEUBLE	326,90 \$
C1500163	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	LOCATION SALLE-28 JANV. 2015	75,00 \$
C1500166	ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	COTISATION 2015	653,17 \$
C1500167	PG SOLUTIONS INC.	CONTRAT ENTRETIEN 2015	35 648,00 \$
C1500168	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBREUSE 06-02-2015	1 724,63 \$
C1500171	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAM. + RÉSEAU POMPIERS	3 309,26 \$
C1500173	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES BUREAU – JANV.	1 570,52 \$
C1500177	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIES NOV. 14 À JANV. 15	1 196,78 \$
C1500178	BELL CONFÉRENCES INC.	APPEL CONF. 20 JANV. 2015	85,79 \$
C1500179	HYDRO-QUÉBEC	MRCT 20-12 AU 21-01-2015	3 609,45 \$
C1500184	CORRIVEAU J.L. & ASS. INC.	TRAVAUX PLANCHERS IMMEUBLE	17 533,69 \$
C1500189	IMPRIMACTION	CARTON MARDI ACTIF	24,14 \$
C1500195	LES P'TITS ROBERGE	REMP. BATTERIE THERMOSTAT- 2È	93,05 \$
C1500199	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHAT 31-01-2015	122,75 \$
C1500202	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE FÉVRIER 2015	350,23 \$
C1500203	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-01-2015 (MRCT)	1 047,86 \$
	TOTAL		519 023,00 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 mars 2015.

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

03-15-121A

Décision n° 372742 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) concernant une demande d'exclusion de la municipalité de Laverlochère.

Depuis 2011, la municipalité de Laverlochère a demandé l'exclusion de 28 hectares près du lac Baby et de 42 hectares adjacents au périmètre urbain. Elle a aussi proposé le retour en zone agricole (inclusion) de 74 hectares. Seuls les 28 hectares près du lac Baby ont été accordés.

Les délais pour que la CPTAQ rende une décision sont devenus excessifs. Rendre une décision sur une demande d'exclusion prenait trois mois en 2003, alors que maintenant, ça prend quatre ans.

L'échange proposé par la municipalité de Laverlochère aurait fait en sorte que le territoire agricole aurait été accru de 4 hectares. Ces échanges (zone blanche/zone verte) ont eu lieu dans d'autres dossiers comme à Saint-Édouard-de-Fabre (décision n° 331989), mais la CPTAQ n'en reconnaît pas les avantages dans le cas de Laverlochère. L'UPA était favorable à cet échange.

M. Daniel Barrette propose d'en faire un « *cas type* », compte tenu de la décision toujours pendante de Notre-Dame-du-Nord (impliquant un échange zone blanche/zone verte) et de la possibilité que d'autres municipalités aient recours à la même stratégie pour négocier des dossiers futurs à la CPTAQ.

La municipalité de Laverlochère contestera cette décision. L'avocat de la municipalité proposera une stratégie à cet effet (retour à la CPTAQ ou demande au Tribunal administratif du Québec). Il est convenu de recommander au conseil des maires d'appuyer cette démarche de la municipalité de Laverlochère. La municipalité de Laverlochère précisera plus tard si une aide technique ou financière est nécessaire dans ce dossier.

03-15-122A **Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

03-15-123A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 18 mars 2015
- Comité administratif : 1^{er} avril 2015

Il est 19 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « **PROJET** », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.